



Message phyto fraise n° 2017-9 Octobre 2017

Suite à la re-homologation de NIMROD, le produit a subi plusieurs changements concernant notamment la fraise. Ils sont surlignés en jaune dans le texte ci-dessous.

NIMROD : quelques changements

Usage	Spécialité commerciale	Substance active	Dose/ha	DAR	DRE	Nombre maxi d'applications
Fraisier * TPA* oïdium	NIMROD	bupirimate	1 L	3 j	48 h	4

REGLEMENTATION CLP



DANGER

MENTIONS DE DANGER

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Remarque. Avec la mention de danger H351, NIMROD est classé CMR de catégorie 2 (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique). Sa substitution est conseillée.

Mélanges

NIMROD est concerné par la réglementation mélanges. Il est interdit de mélanger au moins 2 produits comportant une des mentions de danger H341, H351 ou H371.

Conditions d'emploi

- Ne pas planter de culture de type légumes-racines et légumes feuilles en culture de remplacement ou de rotation moins d'un an après l'utilisation de NIMROD
- Ne pas planter de culture oléagineuse en culture de rotation après l'utilisation du produit

- Les pailles et les fourrages issus de céréales installées en cultures suivantes ne devront pas être utilisés en alimentation animale.

Les délais pour la mise à jour des étiquettes sont les suivants :

- Date limite de commercialisation sous ancien étiquetage (lots antérieurs au 31/05/2017) : 30/11/2017
- Date limite d'utilisation sous ancien étiquetage (lots antérieurs au 31/05/2017) : 30/11/2018.

Lexique

AMM : autorisation de mise sur le marché, TPA : traitement des parties aériennes.

DAR : délai d'emploi avant récolte, DRE : délai de rentrée dans la parcelle après traitement.

ZNT : zone non traitée

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

Rédaction : Daniel Izard (CA 84-APREL), Stephan Plas (INVENIO) et Evanie Palu (AOPn Fraises de France). Diffusion : Caroline Granado (AOPn Fraises de France).
Renseignements complémentaires : daniel.izard@vaucluse.chambagri.fr

Partenaires financiers



Projet co-financé par l'Union européenne
fonds européen agricole
de développement rural - FEADER

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

